

L'érosion de la souveraineté africaine par la présence militaire étrangère

L'Afrique, continent à jamais convoité, a longtemps été un champ de bataille pour les puissances extérieures en quête d'influence. Cette lutte se poursuit aujourd'hui, mais sous des formes moins subtiles et plus insidieuses. L'établissement généralisé de bases militaires étrangères en Afrique constitue la plus grande atteinte directe à la souveraineté des nations africaines, remettant en question les véritables intentions de ces puissances étrangères ainsi que les implications à long terme pour le paysage politique, économique et social du continent. Ce sujet moins exploré remet également en question la pleine autonomie du continent et les véritables intentions de ces nombreuses puissances extérieures, souvent concurrentes.

La vision de l'Union africaine en matière de souveraineté et d'autodétermination

L'Union africaine (UA) a été fondée pour unifier le continent et promouvoir la paix, la stabilité et le développement grâce aux principes de souveraineté et d'autodétermination. L'acte constitutif de l'UA, adopté en 2000, est la pierre angulaire de cette vision. Il affirme l'importance du « respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ses États membres » et de « l'interdiction du recours à la force ou à la menace de recours à la force entre les États membres ».

Ces principes visaient à protéger les nations africaines de toute ingérence extérieure, en veillant à ce que l'avenir du continent soit façonné par ses propres citoyens et non par d'autres. Cependant, la réalité sur le terrain au cours des deux dernières décennies est bien différente. La présence croissante de bases militaires étrangères, gérées par des puissances telles que les États-Unis, la France et la Chine, contredit directement les idéaux fondateurs de l'Union africaine et menace de réduire la position de l'Afrique à un simple échiquier dans les jeux géopolitiques mondiaux.

AFRICOM : l'empreinte de l'armée américaine en Afrique

L'un des exemples les plus marquants de la présence militaire étrangère en Afrique est le Commandement des États-Unis pour l'Afrique (AFRICOM). Établi en 2007, l'AFRICOM a été créé uniquement pour soutenir les intérêts américains sur le continent africain afin de lutter ostensiblement contre le terrorisme ainsi que pour atteindre les objectifs déclarés de « sécurisation des intérêts stratégiques américains et de promotion de la stabilité régionale (qui est toujours mentionnée en dernier lieu) ». Cependant, de nombreux responsables africains, leaders d'opinion et universitaires chevronnés ont exprimé à plusieurs reprises leur inquiétude quant à l'objectif réel de l'AFRICOM, qui est bien moins altruiste, c'est le moins que l'on puisse dire.



Les activités de l'AFRICOM ont plus à voir avec les objectifs géopolitiques des États-Unis qu'avec les besoins de sécurité des nations africaines concernées. Les opérations du commandement ont souvent impliqué des frappes de drones, des opérations secrètes et des missions de formation qui donnent la priorité aux objectifs de la politique étrangère américaine qui vont à l'encontre de la souveraineté et de la stabilité de l'Afrique.

L'intervention militaire calamiteuse de changement de régime en Libye en 2011, qui a supervisé le renversement de Mouammar Kadhafi, un chef d'État africain en exercice, par l'utilisation de terroristes et de rebelles « modérés » avec le soutien aérien de l'OTAN, est une étude de cas claire du véritable travail de l'OTAN en Afrique. L'opération dirigée par l'OTAN, fortement soutenue, approvisionnée et facilitée par l'AFRICOM, a d'abord été présentée comme une intervention humanitaire. Aujourd'hui, son véritable résultat est un conflit armé permanent et sans fin en Libye. Le vide de pouvoir créé par l'éviction de l'OTAN continue d'alimenter les luttes intestines entre les différentes factions armées et a même contribué à la propagation du terrorisme à travers le Sahel et au-delà. Au lendemain de la guerre de l'OTAN contre la Libye, la région du Sahel a connu un certain nombre de conflits, dont beaucoup étaient motivés par l'émergence de formes de militantisme, de piraterie et de contrebande.

La présence et l'empreinte militaire sans cesse croissantes de l'AFRICOM sur le continent africain ont également conduit à l'établissement de nombreuses bases et installations militaires américaines, principalement dans des pays comme Djibouti, le Kenya et le Niger.

Ces bases servent d'avant-postes pour des opérations militaires américaines néfastes à travers l'Afrique, souvent sans le consentement ou la supervision des pays hôtes. L'existence de ces bases soulève la question de savoir dans quelle mesure un pays africain ayant une base étrangère sur son sol peut réellement exercer sa pleine souveraineté sur son propre territoire.

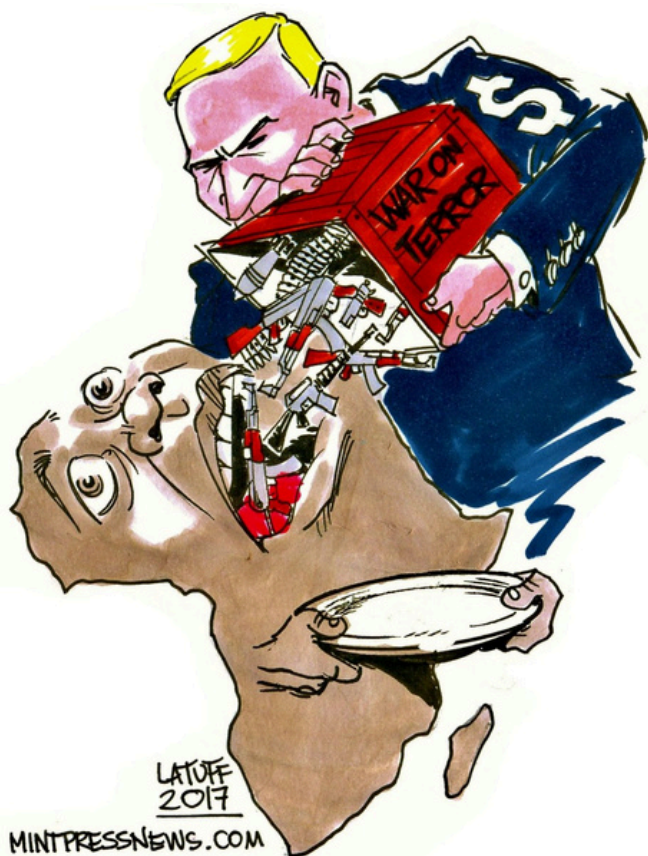


Le rôle des sociétés militaires privées (SMP) en Afrique

L'implication croissante des sociétés militaires privées (SMP) dans les conflits africains ajoute une nouvelle couche de complexité à la question de la présence militaire étrangère sur le continent. Les SMP, qui sont souvent engagées par des gouvernements étrangers, des multinationales ou plusieurs régimes africains, opèrent avec un contrôle et une responsabilité limitée, ce qui soulève de sérieuses inquiétudes quant à leur impact sur la souveraineté africaine et les droits de l'homme.

Ces entreprises, telles que le groupe russe Wagner et la société américaine Academi (anciennement Blackwater), ont été impliquées dans toute une série d'activités en Afrique, allant de la sécurité privée pour les opérations minières au soutien des forces gouvernementales dans les zones de conflit. Leur présence dans des pays comme la République centrafricaine, le Soudan et la Libye a été associée à des meurtres, des déplacements de population, l'exploitation de ressources naturelles et l'exacerbation de conflits existants.

L'utilisation de SMP par des puissances et des entreprises étrangères en Afrique compromet encore davantage la souveraineté du continent. Ces sociétés opèrent souvent dans des zones grises juridiques, ce qui rend difficile pour les gouvernements africains et l'Union africaine de les tenir responsables de leurs actions. En outre, la présence des SMP dans les zones de conflit complique presque toujours les efforts de paix, car leurs motivations axées sur le profit ne s'alignent pas sur la stabilité et la sécurité à long terme des régions dans lesquelles elles opèrent.



Recouvrer la souveraineté africaine : La voie à suivre

La reconquête de la souveraineté africaine face à la présence militaire étrangère est un défi de taille, mais pas insurmontable. Les dirigeants et les institutions africains doivent adopter une attitude proactive pour affirmer leurs droits et leurs responsabilités en tant qu'États souverains. Pour ce faire, il faut adopter une approche à multiples facettes qui inclut le renforcement des mécanismes de sécurité régionale, la promotion de la transparence et de la responsabilité dans les accords militaires, et le renforcement de la capacité des forces africaines à relever les défis de sécurité de manière indépendante.

L'Union africaine a un rôle essentiel à jouer dans ce processus. Elle doit réaffirmer son attachement aux principes de souveraineté et de non-ingérence et adopter une position plus ferme contre l'établissement de bases militaires étrangères sur le continent. Cela pourrait impliquer l'élaboration d'une politique continentale sur la présence militaire étrangère, qui fixe des lignes directrices et des conditions claires pour tout engagement militaire étranger en Afrique. En outre, l'UA devrait donner la priorité au développement de ses propres capacités de maintien de la paix et de résolution des conflits, réduisant ainsi la nécessité d'une assistance militaire extérieure.

Si tous ces facteurs ne sont pas pris en compte, l'installation généralisée de bases militaires étrangères en Afrique représentera toujours un défi important pour la souveraineté du continent. Il est impératif que les dirigeants et les institutions africains, guidés par les principes de la charte fondatrice de l'UA, prennent des mesures décisives pour reprendre le contrôle de leurs territoires et de leurs ressources, en veillant à ce que l'avenir de l'Afrique soit déterminé par les Africains, pour les Africains.